

Veillez indiquer les montants suivants. Ils devraient être égaux à la somme des valeurs indiquées dans la grille de l'annexe que vous devez soumettre avec votre déclaration. Les chèques bancaires et postaux doivent être libellés à l'ordre du RECEVEUR DES TAXES INDIRECTES. Les chèques bancaires doivent être barrés.

Montant total des affaires imposables (colonne 6) 10) _____
Montant total des taxes à payer (colonne 8) 20) _____

Certification du contribuable

<i>J'atteste que toutes les informations fournies dans ce formulaire et ses annexes, le cas échéant, sont complètes et exactes.</i>	
Nom du contribuable ou du représentant	
Cachet	
Signature du contribuable ou du représentant	Date

Annexe : Détail des affaires imposables – Taxe sur les produits pétroliers

Vous devez compléter l'annexe de détail des affaires imposables pour chacune de vos déclarations pour la taxe sur les produits pétroliers. Ces informations seront utilisées à des fins de contrôle et de statistiques. Veuillez compléter le détail de vos affaires imposables dans la grille ci-dessous. Veuillez respecter les unités de mesure indiquées dans la grille.

Affaires imposables

(1) Nature des produits vendus	(2) Code	(3) Quantité Ventes non exonérées	(4) UM	(5) Prix unitaire moyen	(6) Total des ventes non exonérées	(7) Tarif	(8) Taxes à payer (Qté * Tarif)
Super carburant	100		Hectolitre			20 665 FCFA	
Essence ordinaire	110		Hectolitre			18 847 FCFA	
Essence pirogue	120		Hectolitre			3 856 FCFA	
Gasoil	130		Hectolitre			9 395 FCFA	
TOTAL						TOTAL	

Légende :

Quantité : Indiquez la quantité taxable pour la période.

UM : Unité de mesure utilisée pour exprimer la quantité taxable

Prix unitaire moyen : Prix moyen par unité de mesure (tonne ou litre) hors taxes du bien (calculé par Total des ventes/Quantité)

Total des ventes : Ce total doit correspondre à la quantité multipliée par le prix unitaire moyen

Taxes à payer : Indiquez le montant de taxes à payer relativement à la catégorie de biens

Affaires exonérées (vous devez joindre une feuille supplémentaire, le cas échéant)

(9) No Ordre	(10) NINEA client	(11) Nom client	(12) No Facture	(16) Motif de l'exonération	(13) Type de carburant	(14) Quantité (hectolitres)	(15) Montant des ventes exonérées
TOTAL							